

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS AUX ATELIERS SAINT-LUC

Le plan d'accompagnement est un processus coordonné des actions de guidance, d'orientation, d'identification et de remédiation aux difficultés d'apprentissage, liées aux savoirs, aptitudes et compétences des étudiants inscrits dans une ou plusieurs unités d'enseignement. Il est ainsi défini par l'article 7 du décret du 09/08/2017 et par l'article 2 du décret du 13/12/2018, ce dernier précisant aussi, article 5, son contenu et ses modalités.

Le plan d'accompagnement se décline en axes subdivisés en actions qui rencontrent des objectifs clairement définis, en tenant compte des moyens disponibles. Il se base sur un relevé des difficultés et ressources individuelles ou collectives des étudiants visés par ce plan. Les axes sont définis en fonction du parcours des étudiants depuis leur admission jusqu'à la sanction des études et la diplomation. Ce plan respecte les valeurs¹ définies dans le projet pédagogique des Ateliers Saint-Luc et tient compte de la vision stratégique de l'école.

L'établissement veille à l'atteinte des objectifs visés ainsi qu'à la cohérence et la coordination des actions mises en œuvre et leur évaluation périodique. Il veille aussi à l'information des étudiants par la publication de ce plan et la transparence de ses actions.

Chaque action est déclinée comme suit :

- les moyens utilisés pour la mise en œuvre de l'action ;
- le(s) nom(s) de la (ou des) personne(s) responsable(s) ;
- le moment où l'action est réalisée ;
- les modalités et lieu de réalisation de l'action ;
- les bénéficiaires de l'action.

¹ Les valeurs rencontrées dans le plan d'accompagnement sont :

- Le respect de l'individualité et l'attention particulière apportée à chacun ;
- La confiance et l'autonomie ;
- Le travail collectif et collaboratif ;
- L'écoute et la solidarité ;
- L'accompagnement des étudiants dans leurs parcours personnels.

Les personnes responsables de ces actions peuvent être :

- des chargés de cours ;
- des coordinateurs de section ;
- la coordinatrice Qualité ;
- la direction et la sous-direction ;
- des membres du personnel administratif ;
- la personne de référence pour l'enseignement inclusif.

L'établissement a désigné Madame Nathalie Rayo Diaz comme étant la personne de référence qui coordonne ces actions.

Les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions sont (au choix) :

- l'utilisation de périodes supplémentaires au sein d'unités d'enseignement (limitées toutefois à 10% des périodes de chaque UE) ;
- l'organisation de périodes de suivi pédagogique ;
- l'organisation de périodes de valorisation des acquis ;
- l'organisation de réunions du Conseils des études ;
- l'utilisation de périodes d'expertise pédagogiques et techniques ;
- la mise en place de conventions avec des partenaires, la collaboration avec d'autres établissements organisant de la remédiation ;
- le recours à des personnes-relais issues d'organismes extérieurs pour un soutien psychosocial ;
- l'organisation d'UE considérées comme pertinentes par le Conseil des études.
- ...

Les axes :

1. Admission
2. Soutien et suivi du parcours
3. Remédiation et inclusion
4. Sanction des études, diplomation et mise à l'emploi

Axe 1 : Admission

Actions	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Moment	Lieu et modalités	Bénéficiaires
Accueil, inscriptions	Dotation	secrétariat / direction	Tout au long de l'année	Secrétariat, téléphone	Toutes sections
Rédaction du Vademecum	Dotation	secrétariat / direction	Août	/	Toutes sections
Séance d'information et d'accueil	Dotation	direction	Septembre et/ou janvier	Auditoire	Toutes sections
Procédure de VAE / personne responsable du suivi	Dotation	secrétariat	Tout au long de l'année scolaire (en-deça du 1e dixième des UE)	Secrétariat	Toutes sections
Tests d'admission	Dotation	secrétariat / professeurs	septembre / janvier	Auditoire	Toutes sections
Information	Dotation	secrétariat	tout au long de l'année	Téléphone, mail, secrétariat	Toutes sections

Axe 2 : Soutien et suivi du parcours

Actions	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Moment	Lieu et modalités	Bénéficiaires
Encadrement des stages (recherche, contact avec les mds...)	Dotation	Professeurs	Tout au long de l'année	École / mail	Bacheliers et master
Suivi des stages (suivi administratif, assurances...)	Dotation	Secrétariat	Tout au long de l'année	École / mail	Bacheliers et master
Contact en cas d'absentéisme	Dotation	Secrétariat / professeurs	Tout au long de l'année	Téléphone, mail	Toutes sections

Suivi des inscriptions (relance, analyse des parcours individuels...)	Dotation	Secrétariat / Coordinateurs de section	Au moment de l'ouverture des UE	Secrétariat, téléphone, mail	Toutes sections
Réunions pédagogiques	Dotation	Direction / professeurs / (délégués étudiants)	Tous les 2 mois	École	Toutes sections
Transmission de contrat pédagogique	Dotation	Direction / professeurs	Au début de chaque UE	Début du cours / mise en ligne	Toutes sections
Accès à la bibliothèque	Dotation	Professeurs	Dans le cadre des cours	Bibliothèque	Toutes les sections
Mise à disposition d'une plateforme d'enseignement, communication des horaires	Dotation	Secrétariat / Professeurs	Tout au long de l'année	En ligne	Toutes les sections

Axe 3 : Remédiation et inclusion

Actions	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Moment	Lieu et modalités	Bénéficiaires
Tutorat	Pôle académique de Bruxelles	Secrétariat / étudiants	Tout au long de l'année	École	Toutes les sections
Examens dispensatoires	Dotation	Professeurs	Au cours de l'UE	École	Étudiants de certaines UE
Moments conviviaux (drink des Portes ouvertes, barbecue de fin d'année...)	/	Direction / secrétariat / professeurs		École	Toutes les sections
Traitement des demandes d'aménagements raisonnables	Périodes EPS inclusif	Personne de référence pour l'EPS inclusif	Tout au long de l'année	Secrétariat	Toutes les sections

Ateliers transversaux (ouverture des esprits...)	Dotation	Direction / coordinateurs de section	Une semaine (en mars/avril)	École / Lieux extérieurs	Toutes les sections
Aide sociale (écoute, soutien psychologique, aide financière et matérielle, etc.)	Solidarité des Instituts St-Luc de Bruxelles	Secrétariat / Service social	Tout au long de l'année	École / mail / téléphone	Toutes les sections

Axe 4 : Sanction des études, diplomation et mise à l'emploi

Actions	Moyens	Personne(s) responsable(s)	Moment	Lieu et modalités	Bénéficiaires
Suivi des EI (séances collectives et individuelles - contact avec les membres de jury extérieurs)	Dotation	Professeurs / membres de jury	Tout au long de l'année	École / à distance	Toutes sections
Transmission de contrat pédagogique (avec critères de réussite et modalités d'évaluation)	Dotation	Direction / professeurs	Au début de chaque UE	Début du cours / mise en ligne	Toutes sections
Transmission d'offres d'emploi	Dotation	Secrétariat	Tout au long de l'année	Prochainement en ligne sur le site internet	Toutes les sections
Projet sur base d'une commande concrète d'un organisme	Dotation	Professeurs d'atelier		Extra muros	Master en urbanisme
Projets concrets en réponse à une commande réelle	Dotation	Professeurs d'atelier et d'EI		Extra muros	Toutes sections
Participation à des concours	Dotation	Professeurs		dans le cadre des cours	Certificat graphisme / illustration - Bachelier en CI